

REUNION DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2011

Le 21 avril 2011 à 20h30', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 14 avril 2011 se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS :

<u>CHANZEAUX :</u>	MM. BAZARD - BODY
<u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>	Mme LANGE - M. PITON
<u>CHEMILLE :</u>	Mme BARANGER - BONDOUX - Mme DAVID - M. GASCHET - Mme GASQUET - MM. GAUDIN - GILBERT - LECLERC J. - MIGNARD
<u>COSSE D'ANJOU</u>	MM. BOURDEILLE - LECLERC G.
<u>LA JUMELLIERE :</u>	MM. BARANGER - BOURCIER
<u>MELAY :</u>	Mme COULON - M. LOISEAU
<u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>	M. DILE
<u>SAINTE-CHRISTINE :</u>	/
<u>SAINT-GEORGES-DES-GARDES :</u>	Mme HUMEAU M-P. - M. MARTIN
<u>SAINT-LEZIN :</u>	M. CESBRON J-F.
<u>LA SALLE-DE-VIHIERS :</u>	/
<u>LA TOURLANDRY :</u>	MM. GUILLOU - RAGON
<u>VALANJOU :</u>	MM. ALLUSSE - BRIODEAU - VOLERIT
<u>ETAIENT EXCUSES :</u>	MM. AUGEREAU - CESBRON J-M - COURANT - DENECHERE - DILE A. - FREMONDIERE - GUERIN - Mme HUMEAU M-R - MM. LEGER - MATHERY - Mme SECHER - MM. SECHET - TIJOU de M. CESBRON J-M. à M. BOURCIER de M. COURANT à M. CESBRON J-F de M. DENECHERE à Mme COULON de M. GUERIN à M. BODY de M. LEGER à M. MARTIN de M. SECHET à M. ALLUSSE
<u>POUVOIRS :</u>	
<u>Secrétaire de Séance :</u>	Mme HUMEAU M-P

Ordre du jour :

- ✂ Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2010 ;
- ✂ Présentation et vote du budget primitif 2011 ;
- ✂ Votes des taux 2011 - Cotisation foncière des entreprises et fiscalité mixte ;
- ✂ Proposition engagement de rétrocession de la Sté R.D.G. Développement à la Communauté de Communes de la Région de Chemillé ;
- ✂ Parc d'activités du Cormier à Valanjou - Proposition d'indemnité d'éviction à l'exploitant ;
- ✂ Proposition de vente d'un bâtiment industriel par anticipation à Tellier Brise Soleil ;
- ✂ S.I.E.M.L. - Travaux de desserte de l'Anjou Actiparc des Trois Routes Pôle Ouest - Voie "Sud" (tranche conditionnelle) ;
- ✂ Proposition de convention avec le Département pour l'autorisation des travaux et l'entretien du carrefour "tourne à gauche" route des Mauges - Anjou Actiparc des Trois Routes Pôle Ouest ;
- ✂ S.I.E.M.L. - Complément travaux de desserte de l'Anjou Actiparc des Trois Routes Pôle Ouest - Carrefour « tourne à gauche » route des Mauges -
- ✂ Information - S.I.E.M.L. - Travaux de desserte de la voie nouvelle de la Caillaudière - Anjou Actiparc des Trois Routes Pôle Est ;
- ✂ Groupement de commandes pour les fournitures de papier vierge, papier imprimé et enveloppes CCRC / Commune de Chemillé ;
- ✂ Contrat Enfance Jeunesse ;
- ✂ Proposition d'ouverture d'un poste d'adjoint technique contractuel ;
- ✂ Proposition d'élection d'un délégué de la Communauté de Communes "Emploi et transmission en agriculture" ;
- ✂ Redevance ordures ménagères - Institution d'un nouveau moyen de paiement ;
- ✂ Rapport des commissions.

Le Conseil du 16 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président propose l'ajout de quatre délibérations (cf. n°XXVIII, XXIX, XXX, XXXI) - accord du conseil -

- PRESENTATION DES BUDGETS 2011-

Le budget principal et les 12 budgets annexes (usines relais + parcs d'activités + spanc) sont présentés au Conseil.

Le budget principal s'élève à 8 814 000 € en fonctionnement et à 6 079 000 € en investissement (dont 1 700 000 € d'opérations financières sur la dette).

C'est le premier budget de la Communauté de Communes voté après la suppression de la Taxe Professionnelle Unique. Les nouvelles recettes fiscales après la réforme (CFE + CVAE + IFER + Tascom + fiscalité mixte...) sont inférieures à celles antérieures de la Taxe Professionnelle : 4 587 838 € contre 5 340 882 € pour l'année de référence 2010. Aussi la CCRC percevra à compter de 2011 des compensations « figées » (DCRTP + FNGIR) pour un montant global de 753 044 € (chiffre provisoire dans l'attente du montant définitif de la CVAE 2010).

En 2011 les nouvelles recettes fiscales sont estimées à 5 942 903 €, soit supérieures de 600 000 € par rapport à l'année 2010 (1^{ère} année d'imposition à 100 % d'ISOVER). Elles se décomposent comme suit :

CFE :	1 939 328 €	taux : 20,47 %
CVAE :	828 873 €	taux national (1,50 %)
IFER :	70 620 €	barèmes nationaux
Taxe d'Habitation :	1 127 586 €	taux « récupéré » : 8,48 %
Foncier non bâti :	36 045 €	taux « récupéré » : 2,21 %
Foncier bâti :	0 €	taux : 0,00 %
Taxe additionnelle Foncier non bâti	26 983 €	
Tascom : (estimation)	230 000 €	
DC et autres alloc compensatrices	930 424 €	
DCRTP + FNGIR :	753 044 €	

Il est proposé au Conseil de ne pas augmenter les taux ci-dessus : CFE et fiscalité mixte (Taxe d'habitation, foncier non bâti et foncier bâti).

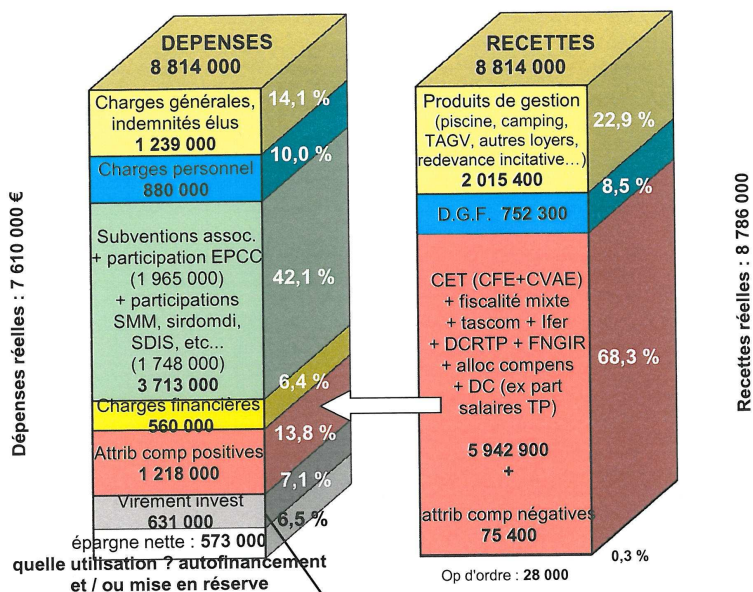
Equilibre du budget : le besoin de financement des investissements 2011 est de 1 264 000 € (qui s'ajoute au financement des reports 2010 : 1 050 000 €). Il est proposé de le couvrir par :

- l'affectation du résultat de l'exercice 2010 (autofinancement 2010) : 541 100 €
- l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2011 : 200 000 € (à prélever sur l'épargne nette 2011 de 573 000 €)
- le solde par emprunt : 522 900 € dont 264 000 € pour le transfert de la maison « Frouin » du budget annexe Anjou Actiparc des 3 Routes

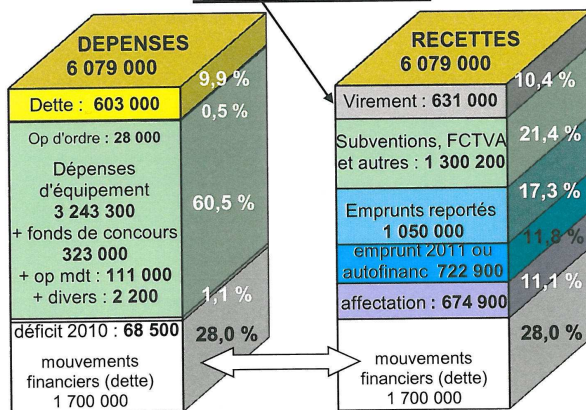
L'épargne nette restante (573 000 - 200 000 = 373 000) est mise en réserve en fonctionnement.

NOTA : A la question de M. BARANGER relative à la reprise des déficits des lotissements industriels M. DILE confirme son accord mais préfère attendre une année afin de consolider encore les recettes du budget général.

FONCTIONNEMENT



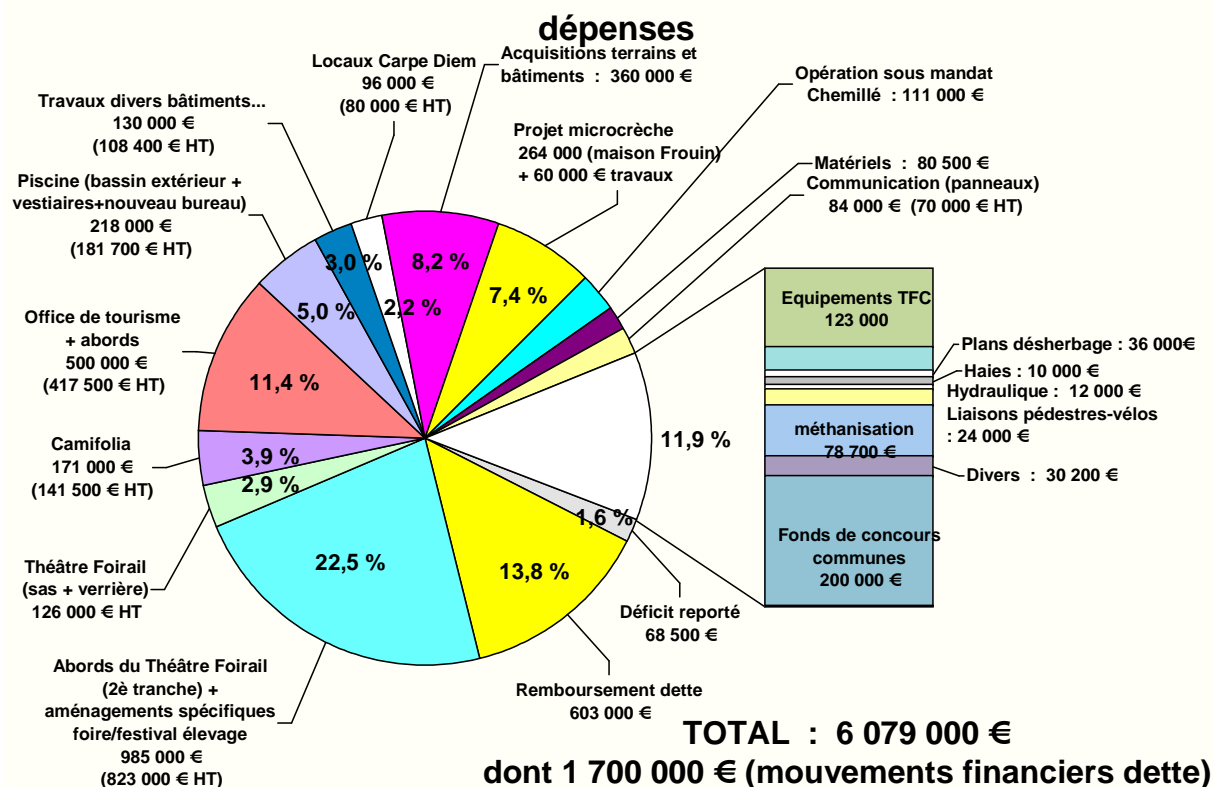
INVESTISSEMENT



Besoin de financement des investissements 2011 = 1 000 000 € - 541 100 autofinancés au titre de l'exercice 2010 (voir page 2) = 458 900 € à financer + 264 000 € (emprunt maison "Frouin" budget 3 Routes) = 722 900

TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL : 14 893 000 euros

BUDGET PRIMITIF 2011 - INVESTISSEMENT



I - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 -

C - 21.04.11 - I - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
- **constatant** que le compte administratif présente un résultat d'exécution de

fonctionnement de :

. au titre des exercices antérieurs : + 89 302.72 €
 . au titre de l'exercice arrêté : + 585 566.46 €
 . soit un résultat à affecter de : + 674 869.18 €

- **considérant** que le besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) hors restes à réaliser est de 68 433.23 €

que le besoin de financement des restes à réaliser est de 65 300.00 €

soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 133 733.23 €

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

674 869.18 € à la section d'investissement (article 1068) (dont 541 146,21 € d'autofinancement)

0.00 € repris à la section de fonctionnement (ligne 002).

II - VOTES DES TAUX D'IMPOSITION 2011 : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ET FISCALITE MIXTE -

C - 21.04.11 - II - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle Unique, le Conseil doit voter les taux des nouvelles ressources fiscales, à savoir :

1) C.F.E. (en remplacement de la TP) : taux de référence = 20,47 %

2) Fiscalité mixte sur les ménages :

- Taxe d'habitation : taux « récupéré » = 8,48 %

- Taxe foncière non bâti : taux « récupéré » = 2,21 %

- Taxe foncière bâti : taux de référence = 0,00 %

Il est proposé au Conseil de ne pas augmenter le taux de CFE et de ne pas voter de produit fiscal supplémentaire sur les taxes ménages.

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :

- **fixe** les taux 2011 comme suit :

- C.F.E. : 20,47 % (taux mis en réserve = 0,11 %)
- Taxe d'habitation : 8,48 %
- Taxe foncière non bâti : 2,21 %
- Taxe foncière bâti : 0,00 %

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES -

C - 21.04.11 - III - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :

- **adopte** le budget primitif 2011 de la Communauté de Communes qui s'équilibre (avec reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2010 et affectation du résultat de fonctionnement 2010)

- . en dépenses et en recettes de fonctionnement à 8 814 000 €,
- . en dépenses et en recettes d'investissement à 6 079 000 €.

IV - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 USINES RELAIS -

C - 21.04.11 - IV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :

- **adopte** le budget primitif annexe 2011 des usines relais qui s'équilibre (avec reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2010 et affectation du résultat de fonctionnement 2010)

- . en dépenses et en recettes de fonctionnement à 664 800 €,
- . en dépenses et en recettes d'investissement à 3 485 000 €.

V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES LES HAUTES LANDES DE SAINTE-CHRISTINE -

C - 21.04.11 - V - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :

- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités Les Hautes Landes à Ste Christine qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)

- . en dépenses et en recettes de fonctionnement à 112 400 €,
- . en dépenses et en recettes d'investissement à 67 000 €.

VI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES DE CHEMILLE -

C - 21.04.11 - VI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :

- **adopte** le budget primitif annexe 2011 de l'Anjou Actiparc des Trois Routes à Chemillé qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)

- . en dépenses et en recettes de fonctionnement à 7 300 000 €,
- . en dépenses et en recettes d'investissement à 7 178 700 €.

VII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DE LA MOCQUETTERIE DE LA JUMELLIERE -

C - 21.04.11 - VII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :

- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités de la Mocquetterie à La Jumellière qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)

- . en dépenses et en recettes de fonctionnement à 346 700 €,
- . en dépenses et en recettes d'investissement à 358 700 €.

VIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DE LA ROCHE BLANCHE DE LA CHAPELLE-ROUSSELIN -

C - 21.04.11 - VIII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités de la Roche Blanche à La Chapelle Rousselin qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 285 900 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 236 900 €.

IX - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DE LA GAGNERIE DE SAINT-GEORGES-DES-GARDES -

C - 21.04.11 - IX - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités de la Gagnerie à Saint Georges des Gardes qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 256 000 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 156 000 €.

X - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DU BON RENE DE CHANZEAUX -

C - 21.04.11 - X - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités du Bon René à Chanzeaux qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010) :
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 721 500 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 371 500 €.

XI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DE LA VENERIE DE LA TOURLANDRY -

C - 21.04.11 - XI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités de la Vénérie à la Tourlandry qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 40 000 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 30 000 €.

XII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DE COULVEE DE MELAY -

C - 21.04.11 - XII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités de Coulvée à Melay qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 313 000 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 303 000 €.

XIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DES SOURCES DE MELAY-

C - 21.04.11 - XIII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités des Sources à Melay qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 317 200 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 489 000 €.

XIV - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 PARC D'ACTIVITES DU CORMIER DE VALANJOU-

C - 21.04.11 - XIV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du parc d'activités du Cormier de Valanjou qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010)
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 350 000 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 250 000 €.

XV - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 SPANC -

C - 21.04.11 - XV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (34 votants, 34 oui) :
- **adopte** le budget primitif annexe 2011 du SPANC qui s'équilibre (avec reprise des résultats 2010 et affectation du résultat de fonctionnement 2010)
. en dépenses et en recettes de fonctionnement à 12 600 €,
. en dépenses et en recettes d'investissement à 0 €.

XVI - ENGAGEMENT DE RETROCESSION DE LA STE RDG DEVELOPPEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE -

C - 21.04.11 - XVI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaine et patrimoine - Acquisitions

La Sté RDG DEVELOPPEMENT, représentée par M. Gérard DAVID, s'engage à céder gratuitement à la Communauté de Communes de la Région de Chemillé, la voirie, les espaces communs, ainsi que les différents réseaux (eaux pluviales, eaux usées, eau potable, éclairage public, téléphone, haut-débit) du lotissement "Anjou Actiparc des 3 Routes - Zone Commerciale Sud" à Chemillé (section BE n°23 pour 79a 21ca).

En conséquence, le Conseil :
- **accepte** cette proposition,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet, notamment l'acte authentique de cession.

XVII - PARC D'ACTIVITES DU CORMIER A VALANJOU - INDEMNITE D'EVICITION A L'EXPLOITANT -

C - 21.04.11 - XVII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaine et patrimoine - Acquisitions

La Communauté est en cours d'acquisition de terrains sur la zone du Cormier à VALANJOU. Il convient aujourd'hui de verser une indemnité à l'exploitant de ces terrains (surface réelle) d'un montant total de 4 825,88 € qui se décompose comme suit :

- 84a37ca (propriétaire J-M. LEROY)2 016,44 €
- 75a27ca (propriétaire O. ROCHARD)1 798,95 €
- 42a28ca (propriétaire Commune de Valanjou).1 010,49 €

En conséquence, le Conseil :
- **décide** de verser les indemnités citées ci-dessus, à M. Denis CAILLEAU - La Chaussumerie - 49670 VALANJOU, exploitant de ces terrains,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XVIII - VENTE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL PAR ANTICIPATION A TELLIER BRISE SOLEIL -

C - 21.04.11 - XVIII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaine et patrimoine - Aliénations

Le Conseil est informé de la demande de la Société Tellier Brise Soleil qui désire acquérir le bâtiment qu'il occupe depuis juillet 2009, situé rue Alcide de Gaspéri - Anjou actiparc des 3 routes à Chemillé. Il sera tenu compte des loyers versés depuis le 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 31 mai 2011 dans le cadre de la convention d'occupation précaire. La vente se ferait au 1^{er} juin 2011.

Après délibération, le Conseil :
- **Vu** l'avis de France Domaine en date du 19 avril 2011,

- **décide** de vendre un immeuble à usage industriel situé rue Alcide de Gaspéri - Anjou actiparc des 3 routes à Chemillé à la Société Tellier Brise Soleil, comprenant un bâtiment de 1 021m² à usage d'atelier, des bureaux de 187 m², sur un terrain cadastré AS n°106 (40a 00ca) et AS n°127p (141) (10a 00ca) au x conditions suivantes :

Prix global de vente : 643 434,37 € HT
- dont bâtiment : 613 434,37 € HT
- dont terrain : 5 000 m² x 6,00 € HT 30 000,00 € HT

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'acte authentique correspondant rédigé par Maître MATHIEU, Notaire à Chemillé.

XIX - SIEML - TRAVAUX DE DESSERTE DE L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE OUEST - VOIE « SUD » (TRANCHE CONDITIONNELLE) -

C - 21.04.11 - XIX - Communauté de Communes de la Région de Chemillé – Commande Publique - Marchés publics

Pour mémoire, le chiffrage du SIEML pour le rond point d'accès et de la voie intérieure « nord » (tranche ferme) était de :

247 107.57 € TTC (délibération n°V Conseil du 17/02/2010 – convention du 26 février 2010)

+ 114 812.80 € TTC (délibération n°IX Conseil du 20/10/2010 - avenant n°1)
= 361 920.37 € TTC

Le chiffrage de la voie intérieure « sud » (tranche conditionnelle) est le suivant :

✓ 147 424.62 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, avec une prise en charge du SIEML de 31 256,31 €

✓ 26 154.15 € TTC pour le génie civil télécommunications,

✓ 5 421.21 € TTC pour le génie civil Haut Débit,

✓ 17 539.51 € TTC pour les terrassements H.T.A. et Gaz.

Le total de la participation nette de la Communauté de Communes sera donc de 116 168.31 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, et de 49 114.87 € TTC pour le génie civil télécommunications, haut débit et terrassement H.T.A. et Gaz, soit un total de 165 283.18 €.

En conséquence, le Conseil :

- **approuve** la convention qui prévoit ces travaux,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier ladite convention avec le SIEML

XX - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AUTORISATION DES TRAVAUX ET L'ENTRETIEN DU CARREFOUR « TOURNE A GAUCHE » ROUTE DES MAUGES - ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE OUEST -

C - 21.04.11 - XX - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire

M. DILE informe qu'il convient de signer une convention avec le Département de Maine-et-Loire relative à la création d'un carrefour « tourne à gauche » sur la RD 961 (route des Mauges) pour la desserte de l'Anjou Actiparc des Trois Routes pôle Ouest à Chemillé qui a pour objet : d'autoriser la Communauté à réaliser l'opération, et de définir les modalités et les responsabilités d'entretien.

En conséquence, le Conseil :

- **approuve** la convention correspondante,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier ladite convention.

XXI - SIEML - COMPLEMENT TRAVAUX DE DESSERTE DE L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE OUEST - CARREFOUR « TOURNE A GAUCHE » ROUTE DES MAUGES -

C - 21.04.11 - XXI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Commande Publique - Marchés Publics

Le chiffrage des travaux complémentaires du SIEML pour le carrefour « tourne à gauche » route des Mauges est le suivant :

✓ 19 410.57 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité, avec une prise en charge du SIEML de 7 764,22 €

✓ 5 775.36 € TTC pour le génie civil télécommunications,

✓ 1 103.05 € TTC pour le génie civil Haut Débit.

Le total de la participation nette de la Communauté de Communes sera donc de 11 646.35 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité, et de 6 878.41 € TTC pour le génie civil télécommunications et haut débit, soit un total de 18 524.74 €.

Le coût global des travaux de desserte du SIEML pour l'Anjou Actiparc des Trois Routes - pôle Ouest - sera donc de 361 920.37 + 165 283.18 + 18 524.76 = 545 728.31 € pour la Communauté de Communes.

En conséquence, le Conseil :

- **approuve** l'avenant n°2 à la convention du 26 février 2010 qui prévoit ces travaux supplémentaires,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'avenant n°2 avec le SIEML.

XXII - INFORMATION - SIEML - TRAVAUX DE DESSERTE DE LA VOIE NOUVELLE DE LA CAILLAUDIÈRE - ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE EST -

Il convient de réaliser les travaux d'éclairage public et de desserte de la voie nouvelle de la Caillaudière pour le futur atelier relais à Chemillé.

Détail des travaux :

✓ Eclairage public : le montant des travaux s'élève à 19 160.68 € H.T. avec une participation du SIEML de 2 772,11 € d'où un coût pour la Communauté de 16 388,57 € H.T.

✓ Desserte de la voie nouvelle : le montant des travaux s'élève à 12 584.85 € H.T. pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public (1^{ère} phase fourreaux) et 9 293.92 € T.T.C. pour le génie civil télécommunications et Haut Débit, terrassements divers (gaz). La prise en charge du S.I.E.M.L. sera de 4 330.53 € pour les travaux d'extension du réseau basse tension interne au secteur.

XXIII - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES DE PAPIER VIERGE, PAPIER IMPRIME ET ENVELOPPES CCRC / COMMUNE DE CHEMILLE -

C - 21.04.11 - XXIII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Commande Publique - Marchés publics

M. le Président informe le Conseil de Communauté qu'un marché à procédure adaptée de fourniture de papier vierge, papier imprimé et enveloppes comportant deux lots (Lot 1 : papiers et enveloppes non imprimés ; lot 2 : papiers et enveloppes imprimés) et passé en application des articles 8, 28 et 77 du Code des Marchés Publics va être lancé très prochainement pour deux ans. Il apparaît judicieux de créer un groupement de commandes avec la Commune de Chemillé pour la réalisation commune de ces achats, chaque collectivité étant ensuite responsable de l'exécution du marché pour la part qui lui incombe.

Les deux collectivités sont représentées dans la commission d'appel d'offres du groupement de commandes par un membre titulaire et un membre suppléant de leur commission d'appel d'offres élus parmi les membres.

M. BRIODEAU et M. DILE sont proposés.

En conséquence, le conseil, après en avoir délibéré :

- **décide** la création d'un groupement de commandes entre la commune de Chemillé et la Communauté de Communes de la Région de Chemillé,

- **désigne** M. BRIODEAU en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et M. DILE comme membre suppléant,

- **autorise** M. le Président ou un Vice-Président à signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier la convention constitutive du groupement de commandes correspondante.

NOTA : Le Conseil demande à ce que le prochain groupement de commandes soit géré par la Communauté et ouvert aux treize communes du territoire.

XXIV - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014 -

C - 21.04.11 - XXIV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé -

Le contrat Enfance-Jeunesse 2007-2010 est arrivé à son terme et sera renouvelé pour la période 2011-2014. Il convient donc d'inscrire les nouvelles actions pour la Communauté :

- multi-accueil les Calinous,
- relais assistantes maternelles,
- ludothèque professionnelle,
- accueil de loisirs 11-14 ans,
- accueil de loisirs 14-18 ans,
- semaine petite enfance,
- coordination enfance-jeunesse.

En conséquence, le Conseil :

- **accepte** d'inscrire ces nouvelles actions,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier ledit contrat enfance-jeunesse.

XXV - OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL -

C - 21.04.11 - XXV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Fonction publique - Personnel contractuel

Afin d'espérer obtenir le *label qualité* les gérants du camping de Coulvée doivent réaliser de nombreux petits travaux d'entretien (tels que peinture, ...). Il est proposé d'ouvrir un poste d'agent technique contractuel pour pallier à cette surcharge de travail ainsi qu'intervenir ponctuellement dans les bâtiments propriété de la Communauté. Celui-ci devra assurer des missions polyvalentes (électricité, plomberie courante...).

En conséquence,

- **décide** d'ouvrir un poste contractuel dans le cadre des adjoints techniques pour pallier à cette surcharge de travail ainsi qu'intervenir ponctuellement dans les bâtiments propriété de la Communauté. Celui-ci devra assurer des missions polyvalentes (électricité, plomberie courante...),

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XXVI - ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "EMPLOI ET TRANSMISSION EN AGRICULTURE" -

C - 21.04.11 - XXVI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Institutions et vie politique - Désignation de représentant

Il convient de désigner un élu référent pour la nouvelle mission de territoire qui a pour but de développer l'emploi dans ce secteur, du point de vue des transmissions-installation et du salariat.

En conséquence, le Conseil :

- **désigne** M. BODY,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XXVII - REDEVANCE ORDURES MENAGERES - INSTITUTION D'UN NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT -

C - 21.04.11 - XXVII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales - Divers

Il est proposé d'accepter un nouveau moyen de paiement : T.I.P. (Titre International de Paiement).

En conséquence, le Conseil :

- **accepte** ce nouveau moyen de paiement,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XXVIII - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE D'HORIZON BOCAGE POUR LA JOURNEE "SENSIBILISATION A L'ENTRETIEN DE LA VEGETATION RIVULAIRE SUR L'HYROME" -

C - 21.04.11 - XXVIII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Subventions

L'association Horizon Bocage demande une participation financière de 150 € auprès de la Communauté pour l'organisation de la journée du 19 février 2011 relative à la sensibilisation à l'entretien de la végétation rivulaire sur l'Hyrôme. La dépense totale de 1 020 € sera partagée entre les différentes associations organisatrices (hors CPIE).

En conséquence, le Conseil :

- **accepte** de verser une participation de 150 € à l'association Horizon Bocage,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XXIX - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE A CHEMILLE POUR REpondre AUX BESOINS DU TERRITOIRE -

C - 21.04.11 - XXIX - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaine et patrimoine - Aliénations

M. DILE expose l'intérêt que porte la Communauté de Communes de la région de Chemillé au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie répondant aux besoins du territoire.

En effet, la Communauté composée de 13 communes, regroupant plus de 21 000 habitants a connu une évolution de sa population de 12.25 % entre 1999 et 2011. Pour la seule commune centre, Chemillé, l'évolution est de 11.74 %, la commune atteint aujourd'hui le chiffre de 7 193 habitants.

La Communauté bénéficie à l'évidence de son positionnement entre Angers et Cholet, de son accès direct à l'autoroute A 87 (échangeur n° 25) et de sa desserte ferroviaire. C'est donc un secteur qui est amené à se développer encore.

Après l'arrivée du groupe Saint-Gobain Isover, c'est la société Cortizo (Espagne) qui va installer une unité industrielle comptant 145 emplois.

Profitant du développement économique, la Communauté a construit un équipement majeur le Théâtre Foirail de Chemillé, qui est à la fois une salle de spectacle, un parc-expo, un centre de congrès, un outil de développement culturel, un lieu de vie (restaurant) et de création. Le jardin des plantes médicinales, devenu Camifolia, a été entièrement repensé et est un élément essentiel de la politique touristique.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays des Mauges identifie clairement le pôle de Chemillé comme un lieu majeur et un bassin de vie dynamique.

C'est pourquoi la Communauté de Communes de la Région de Chemillé pourrait mettre à disposition, selon des conditions à définir, un terrain bien situé à proximité de l'avenue du Général de Gaulle, classé en zone Ue du PLU de Chemillé (secteur urbain réservé à l'accueil d'équipements assurant une mission de service public). Ce terrain d'une superficie d'environ 7 000 m² pourrait permettre à un organisme H.L.M. de bâtir une gendarmerie moderne avec locaux techniques, administratifs, logements. Le schéma juridique serait alors conforme à ce qui s'est pratiqué sur le territoire de la Communauté Moine et Sèvre (gendarmerie de Saint-Macaire-en-Mauges) en partenariat avec la société d'H.L.M. le Val de Loire.

M. DILE ajoute que le secteur Ue accueillerait également à l'avenir le nouveau centre de secours.

M. DILE demande au Conseil de se prononcer sur le principe d'une mise à disposition d'un terrain destiné à la construction d'une nouvelle gendarmerie. En conséquence, le Conseil :

- **donne un accord de principe.**

XXX - PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT - INSCRIPTION DU PROJET DE SAINTE CHRISTINE -

C - 21.04.11 - XXX - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Il est rappelé la délibération du Conseil communautaire du 21 octobre 2009 approuvant la convention entre la CCRC et le Conseil général de Maine-et-Loire et fixant ainsi les aides départementales de l'habitat sur le territoire. Le conseil municipal de Sainte Christine sollicite l'inscription des acquisitions foncières destinées à recevoir le quartier "Ilereau II" à Sainte Christine dans le PDH au titre du développement de nouvelles zones d'habitat avec approche environnementale.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve** cette demande.

**XXXI - PARC D'ACTIVITES LES HAUTES LANDES A SAINTE CHRISTINE -
VENTE ANTICIPEE D'UN TERRAIN FAISANT L'OBJET D'UN CREDIT BAIL AUX
ETABLISSEMENTS ANTIER - AVENANT N°1 AU CREDIT BAIL - MODIFICATIF -
C - 21.04.11 - XXXI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaine et
patrimoine - Aliénations**

M. le Président rappelle la décision (n° VI) du Conseil prise le 15 septembre 2010 concernant la cession anticipée d'une parcelle de terrain aux Ets Josselin ANTIER pour leur permettre une extension des bâtiments. Il convient de délibérer à nouveau car l'emprise du nouveau bâtiment a été modifiée.

En conséquence, le Conseil :

- **décide** de céder aux Etablissements ANTIER de Sainte Christine une parcelle cadastrée section A n° 1110 d'une superficie de 744 m² au prix de 2.29 € HT/m² soit la somme de 1 703.76 € HT

Le reste de la délibération susvisée n°VI du 15 septembre 2010 demeurant sans changement.

**XXXII - RAPPORT DE COMMISSIONS -
COMMISSION ENVIRONNEMENT ESPACE RURAL (J-P. BODY et C. PITON) -**

SPANC : une réflexion est en cours au niveau du Département afin d'établir un règlement commun dans toutes les Communautés de Communes.

M. BODY indique que les Communes vont bientôt recevoir un questionnaire à remplir afin de mener une réflexion sur une prise éventuelle de compétence assainissement collectif. Affaire à suivre.

La Communauté est en cours d'acquisition d'un broyeur.

Déchetterie Sud à Melay : des travaux vont être réalisés pour sécuriser l'accès. Les travaux sont prévus début juin.

- Projet d'investissement éolien

M. DILE indique qu'une réunion d'élus, de membres de la SCIC, d'agriculteurs volontaires va avoir lieu pour créer une association. Une étude de faisabilité sera lancée pour voir comment la Communauté de Communes de la Région de Chemillé peut s'impliquer dans un projet d'investissement éolien, rechercher des financements : ADEME, LEADER...

COMMISSION SOCIALE EMPLOI FORMATION (Ch. LANGE) -

- Diagnostic de l'offre médicale sur le territoire

Mme LANGE rappelle la mission d'Annie RICHARD, stagiaire à la Communauté.

Une enquête auprès des clients d'Hyper U a été faite afin de les interroger quant à leur pratique médicale.

- Etude sur le logement des jeunes

Une réunion avec le comité technique a eu lieu mardi 19 avril à la Communauté de Communes. Suite à cette rencontre, il s'avère qu'il existe un réel besoin d'un foyer pour jeunes travailleurs sur le secteur de Chemillé.

- Mallettes

Un point est fait sur l'utilisation des mallettes. Mme LANGE précise que la Commission demande que la Commune de Chemillé puisse utiliser les mallettes de la même manière que les autres communes.

- Projet de micro-crèche

Une visite a été effectuée avec l'association PAZAPA à la ferme de la Caillaudière, propriété de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé. Une étude de faisabilité est en cours. Si le projet se concrétise, l'activité pourrait commencer en janvier. Mme LANGE ajoute que des travaux seront à effectuer pour faciliter l'accès de cette maison, la façade...

M. RAIMBAULT précise que la PMI doit venir faire un état des lieux afin de lister les travaux à effectuer.

COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION TOURISME (B. GAUDIN) -

- Bulletin "Com Com Communication"

Parution en juin. Le programme est établi - Le dossier spécial sera consacré à l'EPCC et ses missions.

Dans ce bulletin, l'attention sera plus particulièrement portée sur les Communes de Chanzeaux et St Georges des Gardes. M. GAUDIN précise que pour ces pages, on illustre vraiment des projets intercommunaux.

- Soirée communautaire

NDLR La date est reportée au 9 juin 2011.

- Site internet

B. GAUDIN fait part d'une rencontre avec une société présentant un service de réseau social "ATOOLA" type facebook ou twitter qui pourrait être adapté à Chemillé et sa région. L'offre n'a pas convaincu mais présente un très bon concept à exploiter.

En parallèle, une autre plateforme d'animation locale "ETYSSA" s'avère plus intéressante mais celle-ci génère un coût assez important (2 450 € par an). Affaire à suivre.

- Info(s) diverse(s)

Des bénévoles du Centre Social ont réalisé une géolocalisation par GPS permettant ensuite de créer des cartes, des circuits de randonnées très réalistes et ce, à partir du cadastre, consultables sur www.openstreetmap.org. (libre et gratuit).

M. GAUDIN rappelle le besoin urgent de carte de sentiers pédestres...

COMMISSION TRAVAUX - BATIMENT VOIRIE (J. LECLERC) -

Une visite a été faite sur les différents sites : déviation du ruisseau de la Guefferie, atelier relais de la Caillaudière, Anjou Actiparc des Trois Routes Ouest Phase 2, abords du TFC et l'Office de Tourisme.

J. LECLERC précise que le montant total des travaux avoisine les 3 600 000 €.

- Point des ateliers relais

J. LECLERC indique que des demandes sont souvent sollicitées auprès de la Commune de Saint Georges des Gardes. M. MARTIN souhaite que soit construite une pépinière d'entreprises sur sa Commune, idem pour la Salle de Vihiers.

G. LECLERC expose que le bâtiment communal de Cossé d'Anjou se libère en septembre prochain. Avis aux artisans intéressés.

- Bassin extérieur de la piscine

Un marché a été lancé pour refaire l'étanchéité de la coque avec mise en œuvre d'une couche de mat de verre avec résine et stratification à base d'époxy. Les goulottes seraient également renforcées, mais aucun pli n'a été réceptionné.

Il conviendra de relancer le marché en septembre ou en octobre prochain.

Un courrier a été adressé au CNAAC pour les informer que les travaux ne pourront pas se réaliser au printemps.

- Rénovation des anciens vestiaires de la piscine

POUR RAPPEL : problème de ventilation, problème d'étanchéité vélux, revoir les sanitaires, téléphone... les travaux seront effectués par les membres de l'association et le matériel sera à la charge de la CCRC.

- Agrandissement bureaux piscine

La proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet BAUDON de Cholet s'élève à 12 000 €. Le coût étant trop élevé la Commission émet un avis défavorable. Une consultation va être de nouveau lancée auprès de plusieurs architectes.

- Travaux Camifolia Scénographie

La C.A.O. s'est déroulée le vendredi 15 avril 2011, la 2^{ème} C.A.O. est fixée au 22 avril 2011.

- Bureaux CCRC

Il est rappelé qu'il convient de trouver une solution pour diminuer la chaleur à l'intérieur des bureaux + salle annexe pendant la période estivale.

Une mission d'études a été confiée au bureau AREA afin d'obtenir la faisabilité et les coûts de la mise en œuvre d'une climatisation.

- Couverture terrasse du TFC

Le montant du devis est de 85 300 € H.T.

- Sentiers intercommunaux

Les résultats seront présentés dans 10, 15 jours.

J. LECLERC souhaite que des circuits soit créés avant la fin de l'année 2011.

E. MAROLLEAU doit travailler sur des circuits déjà existants tels que Chemillé - Melay - Cossé - Valanjou, ou Chemillé - Melay - Saint Georges des Gardes afin d'estimer le coût des travaux.

COMMISSION ECONOMIQUE (B. BRIODEAU) -

Le permis de construire du Green Cosy Hôtel va être déposé dans quelques jours. Un plan est présenté au Conseil, un bâtiment en L avec une cinquantaine de chambres dont 4 réservées aux familles, une salle de réunion, une salle de fitness. Un parking paysagé est prévu.